

Pourquoi choisir la Financière Manuvie pour vos besoins d'assurance soins médicaux et soins dentaires?

La Financière Manuvie offre des régimes d'assurance soins médicaux et soins dentaires complets et abordables, ainsi qu'un service à la clientèle chaleureux et compétent.

Créée voilà plus de 125 ans, la Financière Manuvie, groupe canadien et chef de file des services financiers, offre ses services à des millions de clients dans le monde.

Notre vision consiste à être la société de services financiers la plus professionnelle du monde en offrant des solutions solides, fiables, sûres et avant-gardistes qui aideront nos clients à prendre leurs décisions financières les plus importantes.

Pour en savoir plus :



Le régime d'assurance soins médicaux et soins dentaires FlexSanté et le régime Emporte-moi Assurance-santé sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie).

Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. ^{MD} Marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. ^{MD} Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Inc. et par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie). © 2013 La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Tous droits réservés.

Régimes FlexSanté et Emporte-moi Assurance- santé : les similitudes

Ces deux régimes vous offrent ceci :

- Accumulation de **milles de récompense AIR MILES²**



- **Soumission facile des demandes de règlement** – il vous suffit de montrer votre carte d'assurance et la plupart des demandes de règlement pour vos médicaments sur ordonnance et pour vos soins dentaires seront traitées automatiquement
- **Taux abordables**
- Grand choix d'**options** qui répondent à vos besoins et à votre budget
- **Votre couverture vous « appartient »** tant que vous le voulez – vous ne la perdrez pas si vous quittez votre emploi
- Couverture pour...
 - les médicaments sur ordonnance;³
 - les soins dentaires;
 - les soins de la vue;
 - les autres frais (assurance maladie complémentaire : massothérapie, physiothérapie, soins à domicile, soins infirmiers, etc.)

² Sous réserve de certaines conditions. Consultez le site www.manuvie.ca pour obtenir des précisions.

³ L'étendue de la couverture des médicaments sur ordonnance peut dépendre de votre province de résidence.

Régimes FlexSanté et Emporte-moi Assurance- santé : les différences

Ce que vous offre le régime **FlexSanté**, mais non le régime **Emporte-moi** :

- **Personnalisation du régime** – vous pouvez ajouter des garanties complémentaires pour une plus grande protection :
 - Soins de la vue
 - Décès et mutilation par accident
 - Assurance soins médicaux en voyage
 - Couverture Perte catastrophique
 - Hospitalisation
- **Couverture accrue pour les personnes de 65 ans et plus** – couverture accrue là où ça compte pour vous : médicaments sur ordonnance⁴, appareils auditifs, soins à domicile, soins infirmiers, etc.

Ce que vous offre le régime **Emporte-moi**, mais non le régime **FlexSanté** :

- **Approbation garantie de votre demande** si vous cessez de participer à un régime collectif!⁵

⁴ Pas de rajustement à l'égard des médicaments sur ordonnance pour les aînés qui résident en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

⁵ Aucune tarification médicale requise si la demande de souscription est soumise dans les 60 jours suivant la fin de la participation à un régime collectif. Les demandes soumises après ce délai de 60 jours seront soumises à une tarification médicale complète.



Qui dit besoins
différents dit
régimes différents.



Les besoins de chacun en matière d'assurance soins médicaux sont uniques. Trouvez le régime qui vous convient : **FlexSanté^{MD}** ou **Emporte-moi^{MC} Assurance-santé**

Comment l'assurance soins médicaux peut-elle vous être utile?

Voici ces régimes!

En tant que Canadiens, nous bénéficions d'un bon régime public d'assurance maladie. Mais nous savons tous que le régime public ne couvre pas tout. Songez un instant aux frais que vous devez payer de votre poche :

- les médicaments sur ordonnance;
- les appareils auditifs;
- les consultations de spécialistes et thérapeutes comme les psychologues, les massothérapeutes et les physiothérapeutes;
- les soins dentaires;
- les soins de la vue, notamment les examens de la vue;
- les services ambulanciers;
- les soins à domicile et les soins infirmiers.

Voilà qui explique pourquoi un ménage au Canada a consacré en moyenne 1 616 \$ aux frais médicaux et dentaires en 2010.¹

Heureusement, la Financière Manuvie offre divers régimes d'assurance soins médicaux et soins dentaires – dont le régime *Emporte-moi Assurance-santé* et le régime d'assurance soins médicaux et soins dentaires *FlexSanté*^{MD}, pour couvrir une partie de ces frais.

Et comme nous offrons une grande variété de régimes, vous trouverez à coup sûr celui qui répond à vos besoins et convient à votre budget.

FlexSanté^{MD}

Ce régime offre une grande souplesse, comme son nom le suggère. Vous pouvez choisir parmi sept régimes de base, qui peuvent inclure une assurance soins médicaux, une assurance soins dentaires ou une combinaison des deux.

Ensuite, vous pouvez ajouter à votre régime de base diverses options, par exemple une couverture pour les soins de la vue, une assurance soins médicaux en voyage, une assurance hospitalisation, une couverture pour les soins à domicile et plus encore. Vous pouvez aussi créer une couverture spéciale avec un régime autonome.

Emporte-moi^{MC} Assurance-santé

Si vous cessez de participer à un régime collectif pour quelque raison que ce soit (départ à la retraite, perte d'emploi, divorce, etc.), l'approbation de votre demande d'adhésion au régime *Emporte-moi Assurance-santé* est garantie.

Vous n'avez pas à remplir un questionnaire médical pourvu que vous soumettiez votre demande dans les 60 jours suivant la fin de votre participation à un régime collectif. Si vous présentez votre demande après ce délai de 60 jours, vous devrez répondre à des questions sur votre état de santé.

Quel régime vous convient?

Est-ce que...

- vous envisagez de prendre votre retraite sous peu mais la perspective de perdre votre couverture ou de voir votre couverture diminuée après votre départ à la retraite vous inquiète?
- vous vous préoccupez de votre couverture pour les médicaments sur ordonnance?

alors
songez à
souscrire
>

le régime
***Emporte-moi
Assurance-santé^{MC}***,
formule première

Si vous craignez que vos problèmes de santé actuels nuisent à votre couverture, vous pouvez demander le régime *Emporte-moi Assurance-santé*, formule première. Ce serait une bonne solution, car l'approbation de votre demande est garantie si vous présentez votre demande dans les 60 jours suivant la fin de votre assurance collective.

La formule première prévoit le remboursement jusqu'à 80 % des médicaments sur ordonnance, ainsi qu'une couverture pour les soins dentaires, les soins de la vue, les hospitalisations, l'assurance maladie complémentaire (massothérapie, physiothérapie, soins à domicile, soins infirmiers, appareils auditifs, etc.)

Est-ce que...

- vous avez un nouvel employeur et celui-ci ne vous offre pas d'assurance soins médicaux à l'heure actuelle?
- l'employeur de votre conjoint n'offre pas d'assurance collective ou n'offre qu'une couverture très limitée?
- vous cherchez une couverture pour vos enfants?
- vous êtes à la recherche d'un régime abordable qui peut être personnalisé en fonction de vos besoins?

alors
songez à
souscrire
>

le régime
***FlexSanté
Combinaison Plus^{MC}***,
garantie initiale

Offrant une couverture de base adéquate pour les médicaments sur ordonnance et les soins dentaires, ce régime prévoit aussi des prestations pour les soins de la vue, la massothérapie, la physiothérapie, les soins médicaux en voyage et bien plus!

Nous savons que vous ne voulez pas remplir de longs formulaires. Alors, même si vous devez répondre à des questions médicales pour certains régimes *FlexSanté*, le processus de souscription du régime *Combinaison Plus^{MC}*, garantie initiale est tout simple et l'approbation de votre demande est garantie!

Si vous voulez une couverture complète pour les soins médicaux, vous pouvez ajouter la garantie Hospitalisation, formule de base qui couvre les hospitalisations en chambre à deux lits. Si vous choisissez cette garantie complémentaire, vous devez répondre à des questions médicales.

¹ Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2010.